32e ANNEE N° 2561 — PARAIT LE SAMEDI — 2 JUILLET 1921

# SISTERON JOURNAL

## REPUBLICAIN DEMOCRATE

### Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Neuf francs par an
ETRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite 25, SISTERON
Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M.-PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
*On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste*
Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....0,50
Commerciales (la ligne).....0,60
Réclames (la ligne).....0,80
*Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gre.*

## Le Régime Bolcheviste

### défini par un admirateur de Lénine

Le grand révolutionnaire russe Maxime Gorki, un fervent adepte des soviets à leurs débuts, pousse un cri de détresse en faveur des intellectuels qui, à Moscou, sous le régime bolcheviste, meurent de faim. Son appel est d'autant moins suspect que Maxime Gorki est un grand admirateur de Lénine. Il est piquant de rapprocher l'expression enthousiaste de son admiration pour Lénine, en 1919, telle que la rapporte l'*Humanité* dans son numéro du 20 Juin, de l'appel déchirant fait aujourd'hui par Gorki en faveur de ceux qui meurent de faim sous le joug du dictateur. Cette fois, ce n'est pas la " bourgeoisie " qui accuse, c'est un bolcheviste lui-même qui enfin avoue la vérité.

Voici d'ailleurs les termes :

**1919**

... Le but fondamental de toute la vie de Lénine, c'est le bonheur de l'humanité, et c'est pourquoi il doit fatalement entrevoir dans le lointain des siècles à venir le terme de ce processus magnifique à l'origine duquel s'est consacrée toute sa volonté avec le courage d'un ascète.

Il est idéaliste, si l'on comprend par cette expression la réunion de toutes les forces de la nature humaine en une seule idée : l'idée du bonheur général. Sa vie privée est telle qu'à une époque de grande foi religieuse on aurait considéré Lénine comme un saint.

Voyez, cet homme prononce un discours à un meeting d'ouvriers : il parle en termes extrêmement simples, avec une langue de fer, avec la logique d'une hache ; mais dans ses rudes paroles, je n'ai jamais entendu de démagogie grossière, ni aucune recherche banale de la belle phrase.

Il parle toujours de la même chose : de la nécessité de supprimer jusqu'à la racine l'inégalité sociale des hommes.

Cette antique vérité retentit sur ses lèvres avec un son âpre, implacable ; on sent toujours qu'il croit inébranlablement en elle.

Maxime GORKI.

**1921**

Venez à notre secours. Envoyez-nous promptement n'importe quoi qui puisse être mangé..... Dans quelques temps, il sera trop tard : le dernier d'entre nous sera probablement mort de faim !..,

Depuis, tout un sombre hiver et encore de longs mois ont passé. La faim s'est faite chaque jour plus dure. Aujourd'hui, l'évidence éclate : l'épreuve a duré trop.

Des hommes qui s'imposaient à l'admiration du monde entier et à sa reconnaissance, comme Pavloff, titulaire du prix Nobel, Karpinsky, Oldenburg, Glazounow, et leurs émules et leurs élèves, meurent littéralement de consomption.

Finies les recherches ! Finis les travaux ! Finis les grands rêves ! Ces hommes ne sont plus que la défaillante enveloppe de leur génie et crient : pitié !

Est-ce que nous allons les laisser mourir ? Est-ce que nous allons laisser consommer ce crime contre la pensée, la beauté, le progrès ?

Nous ne le croyons pas, nous ne le voulons pas.

Maxime GORKI.

Sans commentaires.

NOTES D'UN PASSANT

## Autour de Jean Aicard

J'achevais au 61e de ligne, à Toulon, mon volontariat d'un an.

Des réservistes étaient attendus, mon grade de caporal m'avait valu l'honneur d'être adjoint au sergent de poste pour recevoir les arrivants et les diriger sur leur casernement respectif.

En classant les livrets de la Compagnie, j'avais remarqué ce nom : Aicard Jean, né à Toulon, le 4 décembre 1848.

A l'heure fixée, un brun jeune homme de taille moyenne, à solide encolure, se présentait le sourire aux lèvres. C'était Jean Aicard.

« C'est vous, lui dis je, l'auteur des *Poèmes de Provence*, publiés par la *Revue des Deux Mondes*, couronnés par l'Académie Française ? ».

— « Eh quoi, caporal, vous avez lu...» Et me prenant par le bras, il m'entraînait vers la cantine et déja me disait des vers. Je lui fis dresser un lit près du mien et le soir, après l'appel, sous la lueur d'une chandelle piquée dans un pain de munition, tous les occupants de la vaste chambrée, accroupis sur des couvertures, assis sur les couchettes, adossés au mur, faisaient cercle autour du poète, contant des légendes, déclamant des vers.

C'était d'abord le silence, puis des bravos, des rires joyeux et parfois une larme perlant dans les yeux.

Quand sonna l'extinction des feux, Jean Aicard demanda à boire. On lui tendit le quart de métal, empli de l'eau de la cruche. Mais un vieux clairon, au poil grisonnant, à la poitrine et aux bras tatoués, s'était levé, avait couru prendre son sac et en avait tiré un morceau de sucre, rare alors, réservé sans doute pour une grande occasion, et délicatement, d'un geste maternel, il le glissait dans la boisson du poète.

Trois ans après, dans le salon de Mme Edmond Adam, devant un public de littérateurs, d'académiciens, j'écoutais Jean Aicard faire la lecture de son poème provençal, ***Miette et Noré***. Et tandis que montait du boulevard l'écho amorti de l'agitation parisienne, c'était un spectacle émouvant ce poète de trente ans, à l'œil vif, aux cheveux bouclés, disant à cet auditoire raffiné la simplicité de nos chants populaires, l'appel des laboureurs, le son perdu des cloches et cette mer latine, aux rithmes sans marée qui lui avait enseigné l'amour, la grâce, la lumière.

Plus tard, à la Comédie Française, j'ai vu la salle s'ébranler sous les applaudissements aux représentations du *Père Lebonnard*,

J'ai vu depuis, dans le plein air du Théâtre Antique d'Orange, Jean Aicard soulever les acclamations avec sa *Légende du Cœur* et Sara Berhnardt, incarnant le troubadour Cabestaing, faire passer dans l'âme de dix mille spectateurs un tragique frisson, avec ces vers lancés de sa voix fremissante :

Vous tous qui m'écoutez, dames et damoiselles
Si vous mangez mon cœur, il vous viendra des ailes.

J'ai connu, l'an dernier, le succès et l'éclat des fêtes de Solliès. J'ai su par les récits de témoins oculaires les ovations triomphales adressées à l'auteur de ***Maurin des Maures***, dans l'auréole des soleils couchants, par ce peuple du Var dont il était le roi. Mais jamais Jean Aicard ne m'est apparu plus simplement grand qu'au souvenir des vers déclamés à la lueur de la chandelle, dans une chambrée de caserne. Et rien ne m'a mieux révélé la puissance invincible de l'Art que l'humble geste du vieux clairon illetré, laissant tomber son unique morceau de sucre dans le verre du poète.

Gaston Beïnet.

## *FILM LOCAL*

### LES DEUX GAMINES

— 2me EPISODE —

#### UNE NUIT DE PRINTEMPS

C'est chez leur grand-père qui habite un petit village près de Nice que les Deux Gamines, Ginette et Gaby ont appris la mort tragique de leur mère, Lisette Fleury, qui a péri dans un naufrage. La douleur des enfants est atroce Si seulement leur grand ami Chambertin était là ! Mais voici René (Bout-de-Zan) qui a une idée : « La mer, dit-il, c'est la tombe de votre maman, allons porter des fleurs sur la mer. » Le projet est vite adopté. Les fleurs abondantes et belles sont cueillies en gerbe. La nuit est superbe Ginette, Gaby, René et Blanche, chargés de fleurs s'en vont dans la nuit. Mais le chemin est long du village à la mer ! Les petites jambes de Gaby sont bien vite fatiguées. N'importe ! René restera avec elle, et les deux grandes iront seules accomplir leur pieux pélerinage et reprendront Gaby et René au retour.

Or, tandis que les deux petits babillent et devisent de fées au bord de la route, voici que leur enfantine rêverie devient une adorable réalité : une auto splendide s'arrête auprès d'eux. Comme échappés des contes de Perrault, deux créatures de rêve en descendent : une fée, bien sûr, et le prince charmant lui même. Ces deux bons génies conduiront tous les enfants à la mer..... et leur auto les ramènera ensuite chez leur grand-père.

En fait, la fée et le prince charmant sont M. de Bersange (Mathé) et sa sœur Odile qui se rendent à une fête de travestie. Mais les enfants n'en cherchent pas si long, et quand ils reviennent dans la nuit divine, accueillis d'ailleurs par les coups de fusil du grand-père qui les prend pour des voleurs, leurs lèvres sont pleines de l'histoire de la fée et du prince charmant.

Hélas ! leur gouvernante, Mlle Benazer, n'est pas une créature de rêve, elle !.... Elle critique sévèrement la fugue des enfants, traite Ginette de menteuse, et ne parle rien moins que de la faire entrer dans une maison de correction. Bien plus elle mande un docteur qui examine Ginette, et la pauvre petite, affolée, prend le parti de fuir, d'aller retrouver son parrain Chambertin. Mais le grand-père l'a vu sortir. Il s'élance à sa poursuite Ginette suivant un sentier qui longe un précipice, glisse, se raccroche à une branche. Et tandis que le grand-père court chercher du secours, la malheureuse enfant lâche prise et tombe dans le gouffre. Brr... ! Mais vous voudrez voir cela sur l'écran qui sera un régal pour les yeux et si vous êtes un peu sensible.....

Le Filmeur.

COIN DU POÈTE

## AU CABANON

Dès qu'on voit sur la branche, la première cerise ;
Fleurir la première rose ; la plus belle fleur,
Sur le petit chemin ou notre pas se brise
Notre âme s'embellit de milles parfums charmeurs.

Dans le jardin rustique ou l'hiver a passé,
Parmi les plantes mortes et les choses sans nom,
Le Cabanon se meurt d'être tout délaissé,
Malgré ses toits roses et ses blancs badigeons.

L'aurore a chassé la froidure et la pluie,
Déjà ses murs raisonnent sous l'écho des chansons ;
Une bande joyeuse à la tombée de la nuit
S'apprête à faire revivre ton âme, oh ! Cabanon.

Le printemps est venu, tout chante dans la nature ;
Les fraisiers fleuris bordent l'allée, le liseron
Grimpe au portail en un arc de verdure
Et nos cœurs en ce jour battent à l'unisson.

Sous la tonelle verte, mêlée aux fleurs et aux fruits
La gaieté règne et toutes les bouches rient,
On gambade, on chante : « c'est ta fête aujourd'hui »
Que la brise emporte dans l'espace infinie.

C. F.

## Chronique Locale

### SISTERON

**Bal.** — Le bal qui devait avoir lieu à la rue de Provence pour les fêtes de la Pentecôte n'ayant pu se tenir à cause du mauvais temps, le Comité organisateur de ce quartier nous prie d'annoncer qu'un bal sera donné demain soir à 9 h. avec le concours de la Fanfare dou Boumas. Il y aura de la fraicheur et des rafraichissements.

**Impôt sur le chiffre d'affaires et automobiles.** — L'impôt sur les automobiles et sur le chiffres d'affaires (abonnés) sera perçu à la mairie le lundi 4 juillet 1921 à l'heure habituelle.

L'impôt sur le chiffre d'affaires concernant les autres redevables sera perçu :

Mardi 5 juillet, lettres A à F,
Mercredi 6 juillet, lettres G à O,
Jeudi 7 juillet, lettre P à la fin.

**Poids et Mesures.** — Les intéressés sont prévenus que la vérification des poids et mesures aura lieu à la mairie les 5 et 6 juillet courant.

Nous prions la personne qui sous le pseudonyme "La Rimailleuse" nous adresse des vers, de vouloir bien se faire connaître au bureau du journal, lui promettant toutefois de garder sa personnalité secrète.

—o—

**Musique.** — L'absence totale de musique se fait sentir dès la bonne saison dans laquelle nous entrons et nous regrettons bien

© VILLE DE SISTERON

sincèrement que les *Touristes* comptent d'interminables mesures, certainement malgré eux. Nous savons que des démarches ont été faites pour leur donner un chef et quelles n'ont pu aboutir par suite d'évènements imprévus. Néanmoins nous espérons que la Commission musicale n'arrêtera pas là ses recherches et qu'elle les continuera pour solutionner cette situation qui n'est profitable ni au public ni à la société musicale elle-même.

**Trop d'honneur.** — Nous n'aurions jamais oser supposer un instant que notre modeste *Sisteron-Journal* passe un jour à la postérité ; nous savions qu'il était lu par nos compatriotes du dedans et du dehors mais nous ignorions qu'il le soit par deux confrères de la presse parisienne : *Le Populaire de Paris* et le *Montmartrois*. En effet, ces deux journaux nous citent au sujet de l'inauguration du monument de Noyers à laquelle participa le citoyen Ch. Baron, député communiste des B-A en compagnie du représentant du gouvernement de la République, ce dont on lui fait grief dans le bulletin politique du parti.

L'article du *Montmartrois* mérite d'être lu, on verra que loin de prendre le cas du député au sérieux — qui n'est qu'un fait personnel, — c'est au contraire la galéjade et l'esprit caustique qui animent l'auteur de cet article signé Mayeras.

—o—

**Erratum.**— Par suite d'une erreur de copie certains tirages de la récente note relative à la délivrance des permis de chasse portent que tous les permis arriveront à expiration le 30 juillet 1921, alors que c'est le 30 juin qu'il faut lire. La date du 30 juin 1921 doit seule être considérée comme exacte et il y a lieu de rectifier toutes les notes erronées.

**Nos confrères.** — Notre sympathique confrère de Forcalquier, *Le Bas-Alpin*, dans un long article ou il retrace les diverses étapes de sa vie, annonce à ses lecteurs et amis sa disparition complète après 26 ans d'existence.

La disparition du *Bas-Alpin* ne passera pas inaperçue parmi les journaux des Basses-Alpes, car, avec eux, il mena le bon combat pour donner à nos Alpes déshéritée — parfois oubliées par ses représentants — un regain d'activité dans une saine politique ou le patriotisme local s'alliait à de vrais sentiments républicains, placant au-dessus de toute dissension les intérêts de nos Alpes; et, s'il subit l'inéluctable loi des évènements, si l'âge avancé de son fondateur, M. Bernard, ne lui permet plus de participer aux futures batailles de la vie, qu'il sache qu'il laisse parmi ses confrères un bon souvenir.

S.-J.

**Musique.** — Mlle Blanche Reynaud professeur de piano (ancienne élève de Mme Boissier, professeur au conservatoire de Marseille) prévient les parents qui désireraient faire donner des leçons de piano et de solfège à leurs enfants, qu'ils peuvent se faire inscrire au bureau du journal.


**ON DEMANDE** une femme de chambre et une bonne à tout faire, connaissant la cuisine.

S'adresser de suite au bureau du journal.


—o—

## *ÉTAT-CIVIL*

du 25 au 30 Juin 1921

NAISSANCES

Mélan Jeanne-Marcelline, rue Mercerie.

Cléricy Blanche-Louise, rue Saunerie.

PUBLICATIONS DE MARIAGE.

Entre Collombon Paul, négociant et Mlle Payan Aglaé-Mathilde, s. p.

DÉCÈS

Néant.


La SÉQUANAISE CAPITALISATION

(Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat), la plus importante de toutes les Sociétés de Capitalisation, répartira, en 1921, 3 millions (250.000 francs par tirage mensuel). Ses titres en cours au 31 décembre 1920 représentaient plus de 1 milliard de capitaux à constituer.

**Articles de pêche** en vente à la librairie Lieutier.

## Un véritable progrès

En médécine, les progrès sont incessants, aussi dit-on, parmi les découvertes récentes, signaler la Poudre Louis Legras, qui calme, en moins d'une minute, les plus violents accès d'asthme, catarrhe, oppression, toux de vieilles bronchites. Cette poudre merveilleuse a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 francs 95 (impôt compris) adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.


## REMERCIEMENTS

Monsieur et Madame RICOU et leur famille adressent à la population, à toutes les personnes qui de près ou de loin ont pris part au cruel malheur qui vient de les frapper dans leur affection la plus vive en la personne de leur fille chérie **Yvonne**, décédée à l'âge de 14 ans a la suite d'une maladie aussi cruelle que rapide. Ils remercient encore toutes les élèves des écoles primaires qui sous la direction de leurs maîtresses sont venues déposer sur la tombe de leur fille des gerbes de fleurs comme un témoignage de souvenir et de gratitude ; merci également aux grandes demoiselles qui, spontanément se sont offertes pour transporter le corps ; merci encore aux musiciens de l'orchestre pour la magnifique couronne offerte.

Toutes ces démonstrations de sympathie sont pour la famille une grande consolation dont elle gardera un profond souvenir.

" C'est un ange de plus au ciel "

Une messe de deuil, sera dite dans quelques jours, la population en sera avisée en temps voulu.

*RICOU et sa famille,*
*Directeur de l'Eldorado.*

**Etude de Me Guillaume BUÈS**

*Capacitaire en Droit*

Décoré de la Croix de Guerre

notaire à **Sisteron**

Successeur de *Me* BOREL

# PURGE

## d'Hypothèques Légales

Suivant contrat passé devant Me Guillaume BUÈS, notaire soussigné le vingt-huit Mai mil-neuf-cent-vingt-un, transcrit, Monsieur Gustave Henri IMBERT, propriétaire agriculteur demeurant à Vaumeilh, a vendu à Monsieur Louis MARIN, agriculteur, demeurant à Montbrand (Hautes-Alpes).

1° **Un domaine rural** situé sur le territoire de la commune de Saint-Vincent-sur-Jabron dont le centre d'exploitation est au quartier de *Vaubelle* paraissant cadastré sous les numéros : 454 à 457, 462, 463, 468 p, 469, 470 p, 471, 472 p., 473 p., 474 p., 477, 478 479 p., 480, 481, 482 p, 483 p., 484, 485, 486, 487 p, 489, 490, 491, 493, 494, 498 p, 503 p, 504, 505, 506, 507, 509, 510 p., 511 p., 512, 530 p, 532 p. de la section D. lieu dit *Vaubelle* — 555 p. 559 p. section D, lieu dit *Piblecous* — 533 p., 534 p., lieu dit *Collet de la Vigne* et 527 p., 528 p., 529, lieu dit *Les Brins*, confrontant dans l'ensemble et sur la périphérie : communal ; Bouchet Henri ; Moullet ; Jean Imbert ; Moullet ; communal ; Casimir Henri ; Imbert Octave.

2° **Deux parcelles** séparées du tènement sus-désigné, en nature de bois, situées l'une au quartier de Coueste Plane dénommé *Les Crouënes* paraissant cadastrée sous les numéros 643 et 647, section E. et l'autre au lieu dit *Blache Sarraïe*.

Le tout d'une contenance approximative de soixante hectares.

Copie collationnée de ce contrat a été déposée au greffe du tribunal de Sisteron le 28 juin 1921 et l'acte de dépôt dressé par le greffier va être signifié à Monsieur le Procureur de la République et à Madame Adeline Eysseric, épouse de Monsieur Gustave Henri Imbert, demeurant à Vaumeilh.

Cette insertion a pour but de purger les immeubles vendus de toute hypothèque légale non inscrite.

G. BUÈS.

Etudes de Me **MASSOT**, notaire à La Motte-du-Caire (B-Alpes) gérant de l'étude de Turriers

Et de Me **NOVEL**, avoué à Grenoble, rue Lesdiguières, 7.

# VENTE

## aux Enchères Publiques

SUR LICITATION

## DOMAINE des SAGNES

situé sur les communes de **Turriers** et d'**Astoin** (Basses-Alpes).

**Adjudication au dimanche 24 Juillet** *mil-neuf-cent-vingt et-un* à **14 heures** *en la salle d'Ecole des garcons* à **Turriers** *par le ministère de Me* **Massot,** *notaire à La Motte-du-Caire, gérant l'étude de Turriers, dont le titulaire est décédé.*

En vertu et exécution d'un jugement sur requête rendu par la Première Chambre du Tribunal civil de Grenoble, le 20 avril 1921, enregistré et expédié,

Aux noms de :

1° Madame Aimé-Marie-Caroline **Vanhoucke**, veuve de M. Marie-Joseph **Chauvet**, sans profession, demeurant à Grenoble, place de Verdun, No 4, agissant tant en son nom personnel qu'en qualité de tutrice naturelle et légale de : 1e Mlle Madeleine-Marguerite-Noémie **Chauvet**, — 2° Mlle Marguerite-Marie **Chauvet**, — 3° M. Albert-Charles Léon **Chauvet**, tous trois mineurs issus de son mariage avec M. Marie Joseph **Chauvet** ;

2° M. Pierre **Chauvet**, étudiant en droit, domicilié à Grenoble, place de Verdun, No 4 ;

3° Mme Louise-Marie Madeleine-Noémie **Chauvet** et M. Marc-Maurice-Camille-Marie **Baudot**, ingénieur, son mari, qui l'assiste et l'autorise, domiciliés ensemble à Lyon, quai Serin, No 7.

4° Mme Elisabeth **Chauvet** et M. Maurice **Abeille**, lieutenant au 163m régiment d'infanterie, son mari, qui l'assiste et l'autorise, domiciliés ensemble à Toulon, boulevard de Strasbourg, No 70,

Ayant pour avoué constitué Me Octave NOVEL, qui exerce en cette qualité près le Tribunal civil de Grenoble, y demeurant rue Lesdiguières, No 7,

En présence ou lui dûment appelé de Me Paul LEMAITRE, avocat au Barreau de Gap, domicilié en cette ville, pris en qualité de subrogé tuteur des trois mineurs **Chauvet**, susnommés,

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-aprés désignés dépendant de la succession de M. Marie-Joseph **Chauvet**, en son vivant avocat près la Cour d'Appel de Grenoble, demeurant en cette ville, place de Verdun, No 4.

## DÉSIGNATION

**Lotissement - Mises à Prix**

Les immeubles à vendre comprennent :

PREMIER LOT

Un corps de domaine situé sur les communes d'Astoin et de Turriers, canton de Turriers, dont le centre d'exploitation est au quartier des « Sagnes » commune de Turriers, comprenant :

### I. — Sur la Commune de Turriers

Maison d'habitation et d'exploitation avec : au rez-de-chaussée, cave poulailler, porcherie, écurie, remise et deux chambres ; au-dessus, quatre chambres et granges.

Autre bâtiment, comprenant : deux écuries, granges au-dessus ; autre bâtiment à usage de hangar et débarras.

Un vaste tènement aux lieux dits « les Sagnes », « les Prayons », « les Riailles « Contre-le-Vallon », au « Pied-du-Bois-de-Gière et Gière », porté au plan cadastral de la commune de Turriers sous les Nos 804, 807, 814, 819, 821, 823, 824, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876 p. 876 p. 879, 880, 881, 883 p. 884 p. 887, 898, 899, 900, 901, 903, 905, 906, 912, 912, 914, 915, 916, 1.202, 1.203, section B. d'une contenance de 21 hectares 24 ares 84 centiares environ, et de nature pré, labour, vague et bruyère.

### II. — Sur la Commune d'Astoin

Diverse **parcelles** de **terrain** de nature labour, pâture, bois et bruyère aux lieux dits *le Rascle, Pré-Hubac, le Village, les Fourches et Gargadiou, la Sagne, Haut-Soleil, la Combe, Bas-Soleil, l'Hubac-des-Soleil*, portés au plan cadastral de la commune d'Astoin sous les numéros 157, 184, 188, 418, 575, 576, 629, 630, 631, 632, 633, 634, section A, 430, 430, 439, 490, 491 p, 491 p, 509, 510, 511, 527, 550, 553, 631, 632, 638, 644, 645, 646, 647, 653, 654, section B, d'une contenance de 8 hectares 3 ares 18 centiares environ.

Mise à prix **neuf mille francs**, ci. . **9.000**

*DEUXIEME LOT*

Un **bois** situé sur la commune d'Astoin, au lieu dit *le Fay*, entouré de tous côtés par l'administration forestière.

Mise à prix : **cent francs**, ci. . . **100**

TROISIEME LOT

Une **propriété** de nature bois et pâture, au quartier de *Picouze*, sur la commune de Turriers, confinant : au levant, M. Magnan, et de tous autres côtés la commune, portée au plan cadastral de la commune de Turriers sous les numéros 727, 728, 729 de la section A.

Mise à prix : **deux cents francs**, ci. . **200**

**Total des mises à prix :**

NEUF MILLE TROIS CENTS FRANCS, ci. **9.300**

**RÉUNION**

Après les adjudications partielles, il sera procédé à une nouvelle adjudication sur réunion ; — les trois lots ci-dessus seront réunis en un seul et à nouveau exposés aux enchères sur une mise à prix formée du montant des enchères partielles et, s'il y a lieu, de la mise à prix des lots non enchéris. — Si cette mise à prix est couverte, les enchères partielles seront considérées comme nulles et non avenues.

Au cas contraire, elles ressortiront leur plein et entier effet.

**FRAIS**

Les frais préalables à la vente seront payés par les adjudicataires en diminution de leurs prix.

**Lieu et date de l'adjudication**

L'adjudication aura lieu après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, par le ministère de Me Massot, notaire à la Motte-du-Caire, gérant de l'étude de Turriers, en la salle d'école des Garçons à Turriers, le **DIMANCHE 24 JUILLET 1921, à 14 heures**

NOTA.— Pour plus amples renseignements, s'adresser à Me MASSOT, notaire à La Motte-du-Caire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges, ou à Me NOVEL, avoué poursuivant, et à Me GAIGNAIRE, notaire à Gap.

Pour extrait :

O. NOVEL.

Enregistré à Grenoble le 29 juin 1921, folio , case . Reçu : trois francs.

Le receveur, signé : BAUDOT.

© VILLE DE SISTERON

Etude de Me PAUCHON, notaire à Claret, (B.-Alpes)

# Adjudication
## Volontaire

Le **dimanche dix-sept** Juillet mil-neuf-cent-vingt-et-un, à **deux** heures de l'après-midi, dans la salle de la mairie de **La Motte-du-Caire** il sera procédé par le ministère de Me **Pauchon,** notaire à Claret, à la Vente aux Enchères Publiques des immeubles ci-après situés sur la commune de La Motte-du-Caire.

*PREMIER LOT*

**UNE MAISON**

composée de deux étages, cave, écurie, sise dans l'enceinte du village, et un jardin sis sur la route de La Motte à Turriers confrontant M. Masse.

Mise à prix : Seize mille francs,
ci..... ...16.000 francs.

*DEUXIEME LOT*

**UN JARDIN**

quartier de la Croix.

Mise à prix : Cinq mille francs.
ci.....5000 francs.

*TROISIEME LOT*

Une parcelle en nature de **VIGNE** au quartier de la Roubine.

Mise à prix : Six cents francs.
ci.....600 francs.

Ces immeubles appartiennent à Madame Veuve Reymond, née Bontemps.

Pour traiter avant la vente s'adresser à Madame Veuve Reymond où à Me PAUCHON notaire.

# HERNIE

**JE SUIS GUERI.** — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de

**M. GLASER** *le reputé spécialiste de Paris, 63, Boulev. Sébastopol,* qui visite la région depuis de longues années, spécialiste de Paris, 63, Boulev. Sépastopol.

Ce nouvel appareil, grâce a de longues études et à l'adaptation de la nouvelle pelote à compression souple, assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles, les réduit et les fait disparaitre.

En voici d'ailleurs une preuve :

Monsieur Glaser,

Je suis heureux de vous informer que grace à votre merveilleux appareil qui se porte jour et nuit sans aucune gène, ma hernie a été radicalement guérie. Avant de vous connaître, j'avais été torturé par de mauvais bandages, aussi je vous dois la force et la santé.

Avec ma reconnaissance, je vous autorise à publier ma lettre.

M. COLOMB E. dit Gauzet, à la Baume de Castellanne (Basses-Alpes).

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat garanti d'ailleurs par écrit, M. Glaser invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descente, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils, de 8 h. à 4 h.

à **SISTERON**, 20 juiellt de 8 h. à 3 h. Hôtel des Acacias.

**NOUVELLE CEINTURE VENTRIERE**

Grossesse. Obésité
Matrice, Déplacement des Organes
Brochure FRANCO sur demande

**SOCIETE D'EPARGNE ANCIENNE et IMPORTANTE**
demande
**AGENTS** dans les Basses-Alpes
*conditions intéressantes*
S'adresser à M. *PEYRONNET*
4, rue des Teinturiers, à Avignon

# Mauvaise Vue - Surdité

**PROVOQUÉE PAR L'AGE OU LA MALADIE**
**YEUX ARTIFICIELS**
L'application en sera faite immédiatement et sans **douleurs**

Nous apprenons que M. ROUVIERE, un des **ocularistes** le plus réputé de Lyon, 20, Cours Morand, sera de passage à :

VEYNES, le 3 Juillet, Buffet de la Gare,
BRIANÇON, le 4 Juillet, Hôtel Terminus,
EMBRUN, le 5 Juillet Hôtel Moderne.
GAP, le 6 Juillet, Hôtel des Négociants.
SISTERON, le 7 Juillet, Hôtel des Acacias.
DIGNE, le 8 Juillet hôtel Boyer-Mistre,
APT, le 9 Juillet Hôtel du Louvre.

Nous invitons très instamment les personnes dont la vue s'affaiblit de jour en jour soit par l'âge, soit par la maladie, atteintes **de SURDITE, d'ypéropie, d'amétropie, paralysie musculaire, astigmatisme, strabisme (ENFANTS QUI LOUCHENT) cataractes,** opérées ou au début à aller consulter cet éminent spécialiste réputé, qui corrigera les vues les plus mauvaises et livrera tout ce qui est nécessaire à une bonne vision.

**CYCLISTES**
**SPORTMENS** ou **TOURISTES**
*Dans votre intérêt*
*Fixé votre choix*
*Sur une bicyclette*

# ROYAL

*Ce sont les meilleures*
*Au meilleur prix*

En Vente chez M. Ch. FERAUD, Sisteron
Seul agent des spécialités " **ROYAL** "

CABINET DENTAIRE
**45, Bd Gassendi, DIGNE**

# F. VALOPIN

*DENTISTE*
*des Lycées, des Chemins de Fer du Sud*
*Inspecteur Dentiste de l'école Normale*

Consulte tous les **samedis** et **jours** de **foire** à **Sisteron, maison Ferrand** et le

# Dr VEILL

**Maladie de la gorge, du nez, des oreilles et des dents.**

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

# MAUX DE REINS
## MAUX FÉMININS

Mlle Massuard, de Tiron Saint-Calais (Sarthe), nous écrit : « Je souffrais des « reins depuis 8 mois. Les douleurs au « début n'étant pas fortes. je les avais « négligées. C'est le grand tort que j'ai « eu, car ma santé n'avait pas tardé à « devenir mauvaise. Mes forces, mon ap- « pétit étaient nuls. Les douleurs de reins « augmentaient, les urines devenaient « troubles. J'eus la bonne idée de prendre « des Pilules Foster. J'ai été rapidement « rétablie et je travaille maintenant sans « fatigue. » *(Signature légalisée le 26 Septembre 1920.)*

Les reins sont les maîtres de la pureté du sang. Que de personnes retrouvent la santé en les soignant ! Grâce à leur action tonique sur les reins, les Pilules Foster chassent les impuretés du sang et font disparaître les maux féminins qui rendent la vie si pénible. Elles sont d'une efficacité remarquable dans les cas de rhumatisme, douleurs, sciatique, goutte, gravelle, coliques néphrétiques, hydropisie (gonflement des chevilles) et troubles urinaires (urines troubles, foncées ou qui déposent). Ce traitement est réputé par ses résultats sérieux et durables et sans contre-indication.

Exigez les Pilules Foster, refusez les imitations. Toutes pharmacies, la boîte : 4 fr. 40 ou franco, six boîtes : 25 fr. 40. H. Binac, pharm., 25, rue St-Ferdinand, Paris (17e).

**VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE**

# MAISON Vve ADRIEN ANDRÉ

**33, GRANDE RUE - SISTERON**

# Dans votre intéret ?

Avant de faire vos achats pour la saison d'été, allez chez Mme veuve **ANDRE,** maison de confiance, la plus ancienne de la région, vendant le meilleur marché, n'ayant ni employés ni location à payer.

Vous y trouverez le plus bel assortiment d'étoffes françaises et anglaises

**Costumes sur mesure façon grand tailleur depuis 190 fr.**
**Costumes confectionnés pour jeunes gens à 65 fr. et au-dessus**
**Costumes 1re communion, dans tous les genres depuis 50 fr**
**Costumes Jersey pour enfants, serie réclame, à 20 fr. le costume, avec polo assorti**
**Un rayon de chemises** défiant toute concurrence, en raison de sa nouvelle organisation.

Pour éviter toute erreur, Mme Vve ANDRE informe ses clients qu'elle a comme coupeur M. Pascal, son gendre (2 diplômes d'honneur, Paris 1920) et non M. Armand employé aux Galeries Sisteronnaises.

# Véritable Sisteronnais

**Spécialité fabriquée avec des produits des Alpes et de Provence, garantie sans produits chimiques ni économiques.**
Marque déposée « *La Vieille Citadelle* ».

**GATEAU**

**de conservation indéfinie très apprécié pour le tourisme, le voyage, le thé, etc.**

**C. BROUCHON, créateur de la marque**

**Le demander partout dans les meilleures maisons d'alimentation**

CABINET DENTAIRE BABAUD
**8, rue de Provence 8, SISTERON**
**ouvert samedis, dimanches et jours de foires**

**Paul BABAUD**
Chirurgien-Dentiste
Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Dentiste des Usines de St-Auban

**A. JOUBERT**
**Spécialiste**

**OPÉRATIONS SANS DOULEUR — TRAVAUX D'ART**

*CABINET PRINCIPAL à DIGNE, 8, Boulevard Thiers*

# A LA HARPE D'OR

**PIANOS - MUSIQUE - INSTRUMENTS**
— Location de Pianos —

# - E. CARLI -

***41, Grande Rue - MANOSQUE - Basses-Alpes***

VIOLONS, MANDOLINES, GUITARES,
INSTRUMENTS DE CUIVRE, NEUFS ET D'OCCASION
**Atelier Spécial de réparation de tous instruments**
**FOURNITURES - ACCESSOIRES - PARTITIONS**

**Abonnement à l'accord et à l'entretien des Pianos**

**Pianos automatiques pour bals, cafés et restaurants**

PHONOGRAPHES PATHÉ, OPÉRA, etc. etc,
***Vente avec 12 mois de crédit***

**Pour renseignements s'adresser à l'Imprimerie-Librairie P. LIEUTIER**
**25, Rue Droite, Sisteron**

© VILLE DE SISTERON

# GARAGE MODERNE

AUTOMOBILES — CYCLES — MOTOCYCLETTES

VENTE **Thomann - Automoto** ECHANGE

HUILE, ESSENCE, STOCK MICHELIN

*LOCATION D'AUTOMOBILES, prix très réduits — TRANSPORTS DE POIDS LOURDS*

MACHINES A COUDRE

# FRANCIS JOURDAN

Rue de Provence, (à côté du Casino) SISTERON — Basses-Alpes

---

BIJOUTERIE — HORLOGERIE — ORFEVRERIE

BIJOUX DES ALPES

## LOUIS BELLE

53, Rue Droite, à SISTERON

GRAND ASSORTIMENT EN MAGASIN -- PARURES DE MARIAGE

Bijoux et articles pour Cadeaux

Orfèvrerie en écrins

Articles pour fumeurs - Or et Argent

Bijoux sur commande - Maroquinerie de luxe

*Réparations et transformations en tous genres*

**Montres — Pendules — Réveils**
de toutes marques

LUNETTERIE FINE et sur ORDONNANCES

RÉPARATIONS - GRAVURE

---

PRIMEURS ET ÉPICERIE

## Babaz Joseph

29, RUE DROITE, - SISTERON

Informe sa clientèle qu'il tient les marchandises ci-dessous :

Huile d'olive pure, Huile de table,
Huile comestible,
Graisses alimentaire et végétale,
Petit salé,
Saucisson à la médaille, extra,
Patés de foie gras,
Diverses pâtes alimentaires,
Olives noires,
Conserves assorties : thon, sardines, saumons,

Légumes secs : haricots, pois ronds, pois décortiqués, lentilles,
Riz fleur, Riz Caroline,
Fromages : gruyère, l'Alpin, Hollande du pays, divers fromages,
Confiture de tous fruits,
Desserts : noix, dattes, figues, oranges, mandarines, bananes,
Biscuterie assortie,
Bonbonnerie assortie.

---

Cycles - Automobiles - Camions - Tracteurs - Moteurs Industriels

HUILES - ASSORTIMENT COMPLET D'ACCESSOIRES - NOUVEAUTES

# GARAGE CENTRAL

BUÈS Frères, Place de l'Eglise - Téléphone 18.

SISTERON

SOUDURE AUTOGÈNE **Atelier de Mécanique** Réparations en tous genres

*AGENCE Regionale des* { Bicyclettes SVELTE et PEUGEOT
Motocyclettes BLERIOT et PEUGEOT
Voiturettes E H P

**En magasin :** *Stocks permanents de PNEUS et Chambres* { TORRILHON vélo
DUNLOP moto
GOODRICH auto

BANDAGES PLEINS POUR POIDS LOURDS

TOUTES AUTRES MARQUES SUR DEMANDE

---

Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON